

## LIMOGES METROPOLE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY  
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI  
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY  
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN  
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC  
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

#### **Absent :**

M. Matthieu PARNEIX

#### L'ORDRE DU JOUR EST

**Remise de canalisations de distribution de gaz naturel abandonnées - rue du Pont Saint Martial à Limoges - convention avec Gaz réseau distribution France**

M. BEGOUT Gilles, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans le cadre de travaux de voirie et de réseaux humides prévus prochainement rue du Pont Saint-Martial à Limoges, il est nécessaire de déposer deux anciennes canalisations de distribution de gaz naturel en fonte, qui ont été mises hors exploitation par le concessionnaire, Gaz réseau distribution France (GRDF).

Ces installations font partie des ouvrages concédés par la Ville de Limoges, alors compétente, à GRDF, par le traité de concession à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Le transfert de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la Communauté urbaine Limoges Métropole, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ayant entraîné le transfert de ce contrat de concession à Limoges Métropole, il convient désormais d'acter officiellement la remise des ouvrages au concédant, en l'occurrence Limoges Métropole.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre GRDF et Limoges Métropole, définissant les conditions de cette remise.

Les deux canalisations faisant l'objet de cette convention sont situées rue du Pont Saint-Martial, à Limoges, et présentent les caractéristiques suivantes :

- Tronçon 1 : fonte de calibre 350, 391 mètres de longueur, année de pose : 1880,
- Tronçon 2 : fonte de calibre 200, 382 mètres de longueur, année de pose 1898.

Par cette convention, qui n'entraîne pas de compensation financière d'aucune des parties, Limoges Métropole recouvre la disposition de ces ouvrages, dont le concessionnaire garantit qu'ils ne présentent en l'état aucun risque pour la sécurité des personnes et des biens.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la remise de canalisations de distribution de gaz naturel par le concessionnaire à Limoges Métropole,
- d'autoriser le Président à signer avec GRDF la convention de remise par le concessionnaire de deux canalisations de distribution de gaz naturel abandonnées, rue Saint-Martial à Limoges, ainsi que tout document nécessaire à son bon déroulement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Publié le mercredi 24 avril 2024